

FRONDEUR

15 C^{MES} = LE N^O

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ABONNEMENTS UNANIMEMENT

BUREAU RUE DE LA SÉPULCHRE 11

CONSEIL COMMUNAL DE LIEGE
LA DÉBACLE DU
DOCTRINARISME



MENT :
fr. 7 00
r la Poste

LE FRONDEUR

ANNONCES :
La ligne . . . fr. 50

RÉCLAMES :
Dans le corps du journal
La ligne . . . » 1 00
Fait-divers . . . » 3 00

Bureaux
12 - Rue de l'Étude - 12
A LIÈGE
Rédacteur en chef : H. PEGLERS

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

La débâcle doctrinaire

Le 21 février dernier, au lendemain de la séance d'installation du collège dont M. Warnant était le brillant chef, nous écrivions ceci :

« Le Collège, fait de pièces et de morceaux, ne tardera pas à se détraquer. C'est une question de mois ou peut être de semaines. »

On voit si nous avions tort.

Aujourd'hui tout est détraqué.

En réalité, ce n'est pas la question de la revision qui a fait tomber le collège. Celui-ci sentait le terrain chanceler sous lui. S'il avait résisté à la bourrasque revisionniste, il aurait certainement sombré dans la tempête que soulève la question de la rentrée du prêtre dans les écoles.

La vérité, c'est que les doctrinaires entendent être les maîtres absolus, aussi bien dans les questions administratives que dans les questions politiques. Or, aujourd'hui, comme ils doivent bien reconnaître que le temps de la toute puissance est passé pour eux, ils préfèrent se donner le genre de s'en aller de bonne grâce avant qu'on ne les flanque à la porte, agissant en cela comme les cuisinières qui rendent majestueusement leur tablier, quand elles savent qu'on va leur donner leurs huit jours.

La retraite des doctrinaires, après la séance de lundi, contient un enseignement. Elle prouve que, pour les progressistes, le vrai moyen d'obtenir ce qu'ils demandent, c'est d'affirmer énergiquement leurs principes par des propositions claires et logiques, au lieu de faire des concessions dont on ne leur tient jamais aucun compte.

Les progressistes le comprendront-ils ?

Au Conseil communal

Séance du Lundi 26 Octobre

PRÉSIDENCE DE M. KAKAFOUGNA.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, la séance est ouverte. La parole est donnée à M. Bourdon, pour la lecture du rapport de la commission chargée d'escamoter... pardon ! d'examiner la proposition tendant à émettre un vœu en faveur de la revision.

M. BOURDON. — Messieurs ; La commission que vous avez désignée dans votre séance du... (Pendant la lecture du rapport des conversations particulières s'engagent entre les membres.)

M. CHARLES A M. KLEYER. — Ainsi vous nous lâchez ? Vous votez avec les doctrinaires !

M. KLEYER. — Dame, mon cher, vous savez, moi j'aime bien d'être du côté du manche, papa me l'a toujours recommandé ! Or, comme votre proposition va être enfoncée, je préfère être parmi ceux qui voteront contre...

M. CHARLES. — On vote selon ses convictions, sans s'occuper de savoir si l'on réussira ou non.

M. KLEYER. — Je ne dis pas, mais moi, je dois de la reconnaissance à Warnant. C'est lui qui m'a fait nommer secrétaire de l'enquête scolaire ; qui sait si je n'aurais pas encore besoin de lui pour être nommé quelque chose !

M. CHARLES. — Dans ce cas là je n'ai plus rien à dire !

M. SCHOUTTETEN A M. MAHIEU. — Oui mon vieux, figures-toi que pour rester électeur j'ai dû prendre un sujet, un grand nom de Dieu de domestique qui ne f... rien toute la journée et que je paie tout de même, afin d'être assez imposé pour rester électeur... Et on ne ferait pas la revision ? Et je resterais là avec mon sujet, qui ne me sert à rien et que je paie ! Je ne me laisse pas arranger comme ça, moi, mille milliards de tonnerres, il faut qu'on me fasse la revision, et tout de suite...

M. BOURDON. — J'ai fini.

M. LÉO GÉRARD. — Messieurs, je me rallierai volontiers à la contre-proposition de M. Magis — avec lequel je suis au fond parfaitement d'accord — si l'on consent à y ajouter la phrase suivante qui, d'ailleurs, ne changera pas beaucoup la signification de l'ordre du jour proposé par la commission :

« Le Conseil, estimant que, dans les cir-

constances actuelles ainsi que dans les circonstances qui viendront plus tard, la revision serait inopportune et dangereuse, » Décide, que la revision ne pourra être mise au programme du parti libéral qu'après la célébration du centième anniversaire de l'indépendance nationale. »

M. RENIER MALHERBE. — Très bien !
M. CHARLES. — Je serai net. Je ne me rallie ni à la proposition de M. Léo Gérard ni à celle de la commission. Je suis partisan de la revision, et j'entends le déclarer sans atténuer mon opinion par le tas de si et de mais qui se trouvent dans la délibération de la commission.

D'ailleurs, je fais déjà assez de concessions en me contentant de la proposition primitive demandant l'adjonction des capacités, car, personnellement, je suis partisan du suffrage universel...

M. LÉO GÉRARD (criant) A la porte !
MM. MAGIS, RENIER-MALHERBE, REULEAUX. — A l'ordre ! A l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT, (agitant frénétiquement les bras). — Monsieur Charles, je pourrais qualifier comme elles le méritent les ignobles et honteuses opinions que vous venez d'émettre, mais je n'en ferai rien, parce que je veux être poli, impartial et surtout parce que ma qualité de président m'interdit de prendre part au débat...

M. CHARLES. — On dit que le cens fait présumer un intérêt plus grand dans la bonne gestion des affaires publiques. C'est là une grande erreur car, en cas de crise, les pauvres sont bien plus atteints que les riches...

M. D'ANDRIMONT. — C'est faux, car cette année, j'ai touché pour ma part quatre cents cinquante francs de dividende de moins au *Hazard*, alors que les journées de mes ouvriers ont été seulement diminuées de un franc vingt-cinq par jour ! La victime c'est moi !

M. CHARLES. — Bref, messieurs, je ne peux me rallier à la proposition de la commission qui veut, elle, exprimer un désir platonique.

Or, les désirs platoniques n'aboutissent jamais à rien et, pour ma part, j'ai pu constater que ce n'étaient jamais les suites de désirs de ce genre là qui m'apportent des clients à la *Maternité*. Ce que je veux, c'en est un qui soit sincère, nettement exprimé, un vœu marquant la ferme volonté de réussir. (Applaudissements dans le public.)

M. LE PRÉSIDENT. — Les manifestations du public sont interdites. Si vous voulez applaudir quelqu'un, applaudissez-moi ; si vous en applauzissez d'autres, je vous ferai mettre à la porte !

M. D'ANDRIMONT. — M. Charles vient de parler de la différence qu'il y a entre un *désir* et un *vœu*. Pour ma part, je n'en vois pas, car il me semble que quand on désire une jolie femme, c'est qu'on fait des vœux pour...

M. LE PRÉSIDENT. — Oh ! M. d'Andriment !! M. de Thier est dans la salle du Collège, ménagez sa pudeur !

M. SCHOUTTETEN. — Messieurs, voici la situation :

Il y a quelques années, j'étais déjà électeur et garde civique. Comme garde civique, j'étais major, comme électeur, j'étais général. Or, messieurs, il est arrivé que, tandis que, comme garde civique je devenais colonel, comme électeur, je cessais d'être général pour le motif que je payais quelques francs de moins que le chiffre du cens. Heureusement, j'ai pu compléter ce chiffre et rester électeur général, en prenant un sujet à mon service, mais depuis je suis devenu revisionniste parce que, sacré milliard ! ce n'est pas amusant de devoir, pour rester électeur, payer un sujet dont on n'a pas besoin !

M. HANSENS. — Messieurs, j'ai voté la proposition de la commission. C'est assez vous dire que — fidèle à mes habitudes de logique — je vais parler contre.

Je dois le dire, messieurs, je m'étais laissé mettre dedans par M. Magis. J'avais cru, réellement, que les doctrinaires désiraient vivement la revision et j'avais adopté avec joie les modifications que M. Magis proposait d'apporter à la proposition de mes collègues progressistes.

Seulement, Messieurs, les doctrinaires, que je croyais honnêtes, sincères, les ayant toujours trouvés tels, nous jouaient indigne-ment et, tandis que M. Magis nous affirmait que sa proposition avait pour but de confondre tous nos efforts pour arriver plus sûrement à la revision, le *Journal de Liège et la Meuse*, inspirés par M. Magis et ses amis, déclaraient hautement que la proposition adoptée par la commission dont j'étais président, constituait un véritable permis d'inhumation pour la revision.

M. MAGIS (à part). Je leur avais bien dit, les imbéciles ! Ils ont parlé trop tôt. C'est au lendemain du vote de ma proposition par M. Hanssens et les autres qu'il fallait dire cela.

M. HANSENS. — Donc, messieurs les doctrinaires se moquaient de nous, il n'étaient pas sincères en se déclarant revisionnistes ! Et moi qui les croyais si francs, si loyaux ! Il est vrai, Messieurs, que je suis entré tout récemment dans la vie politique et que je ne croyais pas pareille chose possible, étant jeune et confiant !

A présent que j'ai vu clair, Messieurs, je ne puis que me rallier à la proposition de MM Charles, Dreye, Schoutteten et Kleyer, la seule claire, la seule qui puisse nous faire attendre ce but de l'avenir : le suffrage universel avec l'obligation d'écrire le bulletin de vote.

M. LÉO GÉRARD. — A l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. — Laissez-le dire, M. Gérard, des souhaits aussi honteux ne peuvent que faire du bien à notre cause et si ma qualité de président ne m'empêchait de prendre part aux débats, je vous démontrerais facilement que ce sont des déclarations aussi insensées que celles de M. Hanssens qui nous sauveront des horreurs du radicalisme.

M. MAGIS. — Ma franchise et ma loyauté bien connues pourraient me dispenser de répondre aux reproches formulés tout à l'heure par M. Hanssens. Je n'ai eu, en présentant mon amendement, aucune pensée perfide. Le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur ; je n'ai voulu faire dire à ma proposition que ce qu'elle dit : à savoir que nous désirons voir faire la revision. Une seule différence existe entre ma proposition et celle de M. Charles. Cette différence consiste en ceci, que la proposition de M. Charles tend à amener la revision le plus tôt possible, tandis que la nôtre tend à l'obtenir le plus tard possible. Mais, pour le fond, nous sommes parfaitement d'accord. Pourquoi donc m'accuser, à propos d'une si minime différence d'opinion, d'avoir voulu escamoter la proposition de revision ?

M. HANSENS. — Ce n'est pas nous qui l'avons dit le premier ! C'est le *Journal de Liège* qui a affirmé que l'adoption de votre amendement prouvait que le Conseil communal de Liège ne voulait pas de la revision !
M. MAGIS, à part. — Crétin de Charles-Auguste va, il aurait bien dû se taire ! (Haut) Messieurs, je ne m'occupe pas du *Journal de Liège*, je ne le lis pas et je ne sais même pas où sont ses bureaux.

Sans doute, je respecte la liberté de la presse, comme d'ailleurs, je respecte toutes les libertés et notamment la liberté des opinions (M. Demblon, au besoin, pourrait l'attester !) mais quant aux articles des journaux je m'en moque ! Laissons la presse faire son œuvre et faisons la nôtre.

M. KLEYER. — Je suis de l'avis de M. Magis. J'adopte sa proposition parce que, tout en maintenant intact le principe revisionniste, elle s'écarte avec le même soin de la proposition trop doctrinaire de M. Gérard et de celle, trop radicale, que j'ai moi-même signée.

M. MAHIEU. — C'est cela, elle nage entre deux eaux, comme lui !

M. KLEYER. — Je suis certainement revisionniste, mais, avec M. Magis, je crois que la revision n'est pas aussi urgente qu'on veut bien le dire !

M. SCHOUTTETEN. — Pas urgent ! Cela vous est facile à dire, vous ! On voit bien que ce n'est pas vous qui payez mon sujet !

M. VAN MARCKE. — Messieurs, si jamais au cours de mon existence politique, j'ai donné une preuve de l'inaltérabilité de mon dévouement aux idées progressistes, c'est bien en votant la proposition sortie des délibérations de cette commission qui constituait la quintessence des opinions divergentes représentées dans cette assemblée.

C'est parce que la proposition de l'honorable M. Magis, renfermait, plus que celle de MM. Charles et Schoutteten, l'intégralité des aspirations revisionnistes, que je me suis rallié avec bonheur à une formule qui me permet, sans compromettre en rien ma situation personnelle, de donner une preuve nouvelle que je ne renie point les démocratiques aspirations dont je me suis servi pour entrer dans la vie publique.

M. SCHOUTTETEN (Furieux). — Je ne comprend rien à toutes ces blagues d'avocat, moi ! Vous trouvez la proposition de M. Magis meilleure parce qu'elle est plus longue et parce que l'on ne se y retrouve pas. Et, avec toutes vos belles paroles, la revision ne se fera pas et je resterai en plan avec mon sujet électoral sur les bras. Eh bien, il ne me plait pas, moi, sacré god.... On veut la revision ou on ne la veut pas. Moi, jela veux

et je le dis, que les autres fassent comme moi et que cela finisse !

M. D'ANDRIMONT. — Il a raison, votons et allons-nous-en ! Il est dix heures et quart, je vais arriver trop tard au Théâtre pour le ballet !

DES MEMBRES. — Aux voix ! aux voix !
M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, ma position de président m'interdisant formellement de prendre part aux débats, je me bornerai à vous engager à ne pas voter l'inepte et révolutionnaire proposition de M. Charles et à vous rallier à la proposition si sage de M. Magis. Ce faisant, messieurs, vous consolidez la base même de nos institutions, au sommet desquelles le char de l'Etat, dégagé de ses entraves, voguera victorieusement vers ses glorieuses destinées, en évitant ainsi le banc de sable clérical et le récif radical. A présent, la parole est au scrutin.

Je mets aux voix la proposition de M. Magis.

(M. le secrétaire fait l'appel nominal.)

M. LE SECRÉTAIRE. — M. d'Andriment.

M. D'ANDRIMONT. — Non !

M. LE SECRÉTAIRE. — M. Micha.

M. MICHA. — Non !

M. LE SECRÉTAIRE. — M. Renkin.

M. RENKIN. — Non !

M. KLEYER (à part). — Comment, d'Andriment, Micha et Renkin votent contre la proposition Magis, mais alors je vais me compromettre, en votant pour... et dire que je m'y suis rallié tantôt !... Bah ! si les doctrinaires sont battus, je me moque d'eux !

M. LE SECRÉTAIRE. — M. Kleyer.

M. KLEYER. — Non ! (à part) Tant pis ! On me traitera peut-être de saltimbanque, mais cela m'est égal, je ne veux pas être parmi les vaincus !

La proposition de M. Magis est rejetée par 14 voix contre 13. (Longue rumeur.)

La proposition de MM. Charles, Dreye, etc., est adoptée par 16 voix contre 12. (Vifs applaudissements dans l'auditoire.)

M. LE PRÉSIDENT (à part). — Cornichon de Micha, va ! tu me paieras celle-là !

M. REULEAUX (à part). — J'ai lâché mes amis, c'est vrai ; j'ai renié mon passé, mais j'aurai la première place de député vacante... on me l'a promis.

M. SCHOUTTETEN (trionphant). — A présent, je crois que je n'aurai plus à attendre longtemps pour flanquer mon sujet à la porte !

Pour copie conforme :

CLAPETTE.

Paraîtra la semaine prochaine : *Almanach du Frondeur*, illustré.

HISTOIRE SAINTE

à l'usage des établissements d'aliénés

par Théodore Injuste, historien.

(Voir le dernier numéro.)

Chapitre IX (suite).

Jacob lui remit sa carte et fut introduit sur-le-champ...

Il n'était pas de quinze jours chez M. Laban qu'il épousait *Lia*, sa fille aînée, avec laquelle il se lia de suite.

Il épousa ensuite la seconde demoiselle qui s'appelait *Rachel* et qui, comme sa parente Mlle Agar, s'engagea plus tard au théâtre français.

De ces femmes, il eut douze montards qui devinrent les chefs des 12 tribus d'Israël et parmi lesquels se trouvaient *Joseph* et *Benjamin*.

Plus tard, il eut encore une montarde qu'il appela *Dina*...

Après la naissance de *Joseph*, Jacob voulut retourner près de son père avec ses femmes et ses enfants.

Laban s'y opposa, mais *Jacob*, ayant reçu un pli venant du ciel, s'enfuit avec toute sa famille, un soir que son oncle assistait à la première du *Juif errant*.

A son retour, *Laban* (Donné) ordonna de poursuivre son neveu, mais le Seigneur lui ayant défendu de faire le moindre mal à *Jacob*, *Laban* changea d'idées et de vêtements et alla se coucher.

Quand *Jacob* fut arrivé près du pays de son frère, il envoya un aide de camp auprès de son frère *Esau* pour l'inviter à signer la paix.

Celui-ci ne voulut rien entendre d'abord, mais, sur les instances de son père, il accourut au devant de *Jacob* et lui demanda pardon.

Ils... les habit... colore. Bientôt ap... fondre sur le pa... Dina, sa fille se... pagne, fut enlevée. Vainement, on la ch... des rtcherches faites par journal anglais, on apprit qu... été enlevée par une dame... Jeffries, laquelle l'avait vendue p... francs au prince de Galles, qui, à son... avait eu l'adresse de la recéder, comme u... neuve, pour le même prix, au grand r... d'un petit pays.

La justice qui avait commencé des pour... suites, crut devoir respecter les coupables, parce que c'étaient des princes. Seulement, comme il fallait une satisfaction à l'opinion publique, on poursuivit le journaliste qui avait découvert le coupable.

Il fut condamné à mort, mais, ensuite, sa peine fut commuée en celle d'échevin des travaux publics à perpétuité — et à Liège.

Rachel mourut quelque temps avant la naissance de son fils Benjamin et Isaac rendit l'âme à l'âge de 180 ans, regretté de sa famille et de ses amis.

Chapitre X.

HISTOIRE DE JOSEPH.

Jacob, dans sa vieillesse, concentra toute son affection sur Joseph qui devint un objet de jalousie pour ses frères.

Il était doué de la seconde vue et savait admirablement interpréter les songes.

Pour exercer son beau talent il courait les foires et donnait des séances de somnambulisme lucide et tirait les cartes.

Tous ces succès ne firent qu'augmenter l'antipathie de ses frères qui le vendirent pour fr. 12-50, le prix d'une paire de bottines à des marchands israélites, qui le cédèrent à leur tour au général Putiphar, aide-de-camp de Pharaon 1^{er}, pour la somme de 18 francs 75 centimes.

Comprenant qu'un garçon vendu pour si peu de chose, ne jetterait pas l'argent par les fenêtres, Putiphar confia à Joseph l'intendance de sa maison.

Un jour, M^{me} Putiphar, — une grosse blonde très ardente — voulut séduire l'intendant, mais celui-ci s'enfuit, laissant son pantalon dans les mains de sa séductrice.

Cette femme, indignée de l'indifférence de Joseph, le fit jeter en prison par son imbécile de mari à qui elle fit aisément croire que Joseph lui avait envoyé sa culotte avec un billet portant ces mots : *j'attends que tu me le rapportes.*

Pendant que le prisonnier gémissait sur la paille humide de leur cachot, S. M. Pharaon 1^{er} eut deux songes — c'était sans doute l'ère des songes — qu'il ne put se faire expliquer par aucun des devins attirés de la cour d'Egypte. Cumberland et Donato eux-mêmes ne purent le tirer d'affaire.

Alors il fit donc venir Joseph dont il avait lu les exploits et celui-ci prédit au roi sept années d'abondance, suivie de sept années de famine.

Il conseilla à S. M. de s'associer un homme sage et économe — comme moi, par exemple, dit-il au roi — capable de distribuer avec intelligence les provisions amassées pendant les années d'abondance.

Le roi, touché du raisonnement de Joseph, le nomma *ministre de l'agriculture et des beaux arts.*

C'est à partir de ce moment que la carotte fut officiellement protégée par le gouvernement.

GOVERNEMENT DE JOSEPH.

Comme Joseph l'avait prédit, la famine arriva après les 7 années d'abondance.

Il avait aménagé de vastes greniers où le grain était amassé en quantités énormes et où le peuple allait se pourvoir de ce qui lui était nécessaire.

La famine devint si terrible qu'elle gagna le pays de Chanaan où habitaient toujours le père Jacob et ses fils.

Leurs provisions épuisées, Jacob envoya ses fils en Egypte pour y acheter du grain.

Ils se présentèrent donc devant Joseph qui les reconnut, mais eux, ne le reconnurent point (Joseph ayant mis un faux nez).

Il les traita durement et leur fit subir plusieurs épreuves pour s'assurer s'ils s'étaient corrigés de leurs mauvais penchants.

Il alla jusqu'à l'accuser d'avoir fait partie de la *Concordia*.

Ils protestèrent et ce n'est qu'à la seconde visite que Joseph se fit reconnaître et qu'il invita son père à venir en Egypte pour y passer les cinq dernières années de famine.

Le père Jacob arriva, fut présenté au roi qui le nomma chevalier de son ordre — le serpent de Pharaon — et lui fit cadeau d'une province pour y séjourner avec sa famille.

De plus, Joseph donna une de ses filles en mariage à l'un de ses neveux et nomma celui-ci membre du comptoir d'escompte avec vingt-cinq mille francs d'appointement.

L'année suivante, pour rétablir l'équilibre financier, ébranlé par cette donation, des impôts de consommation furent établis notamment sur les cafés, les pommes de terre et le genièvre. Ces impôts fort impopulaires furent très mal accueillis par la population et, aux élections suivantes, le ministère dont Joseph était le chef fut renversé.

Joseph, pour se consoler, alla faire un

cue... avait un n.

Satan, j'ai ou... au Seigneur la perni... Le Seigneur, toujours con... sait de jouer un bon tour a... dit oui avec empressement.

Le lendemain Job, conseillé par le... mettait une moitié de sa fortune dans... fonds turcs. Avec le reste de son argent il... fondait un journal progressiste quotidien à Liège.

Le surlendemain, il n'avait plus un sou. Cette pénible situation qui lui était faite ne changea en rien son caractère et c'est avec une patience angélique qu'il souffrit toutes les épreuves que Dieu lui envoya.

Le Seigneur, touché d'abnégation, lui rendit un centuple les richesses qu'on lui avait enlevées.

Job mourut après une heureuse vieillesse âgé de 139 ans et 2 mois.

Chapitre XII.

MOÏSE.

Après la mort de Joseph et de ses frères, les enfants d'Israël se multiplièrent en Egypte comme les asticots dans un tas de fumier.

Leur nombre toujours croissant inspira de la jalousie aux indigènes et le roi publia un édit ainsi conçu :

Nous, Pharaon deux, roi d'Egypte, à tous présent et à venir,

SALUT !

Considérant que les hébreux font beaucoup de mâles... à l'Egypte ;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur :

Article 1^{er}. — Tous les citoyens mâles qui naîtront des hébreux seront jetés dans le Nil immédiatement.

Article 2. — Notre ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken en l'an 1725 avant J.-C.

(s.) Pharaon.

Peu de temps après la promulgation de cette loi, il arriva qu'une femme de la famille de Lévi (qui s'unit plus tard au Montefiore) donna le jour à un fils qu'elle réussit à cacher pendant trois mois.

Ayant appris qu'une visite domiciliaire allait être faite chez tous les hébreux, la malheureuse mère prit un panier à salade, l'enduisit de *mintum*, y plaça son enfant et l'exposa sur le Nil.

Elle chargea sa fille de se tenir à l'écart pour prendre l'enfant hors du panier quand il aurait besoin de faire ses crasses.

Le troisième jour, la fille de Pharaon vint se baigner dans le fleuve.

En faisant la planche, elle aperçut le panier, se le fit apporter et dit en voyant le bébé : « Ah ! qu'il est joli ! Il faut que je fasse sur lui des expériences d'allaitement artificiel. »

Les expériences ayant réussi, la fille de Pharaon adopta l'enfant et le nomma *Moïse*, qui veut dire « sauvé des eaux » — en flamand de l'époque.

(A continuer.)

Çà et là.

Le conseil communal a prolongé de huit jours la durée de la foire.

Voilà assurément une mesure qui n'est pas faite pour plaire aux négociants liégeois et aux directeurs de théâtres, auxquels la foire fait un tort considérable.

Il est vrai que, de leur côté, les forains pourraient se plaindre de la concurrence que leur fait le Conseil communal dans les séances présidées par l'illustre Kakafougna.

Pour mettre tout le monde d'accord, il existe un moyen que nous avons signalé à diverses reprises, c'est de faire la foire en septembre. Pendant ce mois, les théâtres font relâche, le Conseil communal aussi, et la foire ne ferait alors tort à personne et donnerait à la ville une animation qui lui manque absolument pendant les vacances.

Voilà peut-être la cinquantième fois que nous préconisons cette idée — et ce n'est pas la dernière.

La Meuse, battue sur la question de la revision — comme elle le sera prochainement sur la question de l'enseignement religieux dans nos écoles — accepte gaiement sa défaite et rend compte, d'une façon assez amusante, ma foi, de la séance du Conseil qui s'est terminée par la défaite des doctrinaires.

Cette gaité met en fureur le *Journal gaga* qui fait amèrement remarquer à la Meuse

matière à facéties dans la... du conseil commu-

un pauvre vieux gaga — s pathologique d'un... de folie furieuse... avec qu'il rage... la colère in... nous devons dé... fort amusés... plus après,... res battus

ble M... nvul... dans... s,...

dant que... d'une façon... commission il s'était laissé fu... dans l'œil par M. Magis, celui-ci, qu... de tout sans rire, fut-ce de sa sincérité sa bonne foi, attaquait amèrement revisionnistes sincères, tout en désigna... après chaque phrase, d'un doigt menaçant et révélateur, le derrière de M. le docteur Charles, comme pour indiquer qu'il y avait là des choses explosibles, révolutionnaires, dangereuses pour l'ordre social établi.

Et nous n'aurions pas ri ? Mais le *Journal gaga* croit sans doute les autres aussi mufles que lui !

Parlant des commentaires, faits par M. Hanssens, d'articles de feuilles doctrinaires, le *Journal gaga* imprime ceci :

« Nous savons que les articles du *Journal de Liège* font sur l'honorable représentant un effet tout particulier. »

Bien particulier, assurément, si ces articles n'endorment pas l'honorable représentant.

M. Hanssens — dans ce cas — serait le seul de son espèce.

On a pu remarquer que l'éminent M. Reuleaux a passé dans le camp doctrinaire et a voté contre la proposition de M. Charles.

Nous nous souvenons que, lorsqu'il a posé sa candidature, ce Monsieur disait avec un air de franchise vraiment bien joué :

« Je suis et je resterai un soldat d'avant-garde ; ceux qui me connaissent savent que je tiendrai ma parole. »

Aujourd'hui, ceux qui connaissent ce canari là, savent que c'est un fichu menteur.

Lundi, au moment même où le Conseil rejetait la proposition Magis, le vent renversait une baraque de la foire. Cela fera donc deux baraques détraquées en un soir : la baraque doctrinaire et l'autre.

Librairie Georges, rue Pont-d'Avroy

Riche collection d'ouvrages nouveaux en location. 10 fr. par an. 2 fr. par mois.

Théâtre Royal.

Aujourd'hui, vendredi, samedi, dimanche et lundi auront lieu irrévocablement les quatre dernières représentations des *Bibelots du Diable*.

Le public se rendra en foule à ces représentations.

A celles d'aujourd'hui et de demain, tout enfant âgé de moins de 9 ans accompagné d'une grande personne aura son entrée gratuite.

On nous annonce que les sourds-muets, n'ont pas répondu à l'invitation de M. Verellen.

Quelques habitués du Théâtre Royal nous adresse la lettre suivante :

Liège, le 26 octobre 1885.

Monsieur le Rédacteur en chef du journal *Le Frondeur*,

Dernièrement, nous avons eu recours à votre estimable journal pour vous adresser une réclamation au sujet du Pavillon de Flore.

Nous venons aujourd'hui vous entretenir du Théâtre Royal.

1^o Pourquoi la direction permet-elle que l'on délivre, à une certaine catégorie d'individus qui en font un trafic, un nombre de cartes supérieur à celui prescrit par le règlement ?

2^o En vue d'éviter les difficultés et les colloques qui se présentent presque chaque jour, soit au contrôle, soit dans la salle même du théâtre, ne conviendrait-il pas de faire délivrer seulement des cartes et billets en nombre correspondant exactement au nombre de places contenues au parterre et au parquet ?

Nous espérons qu'il suffira de signaler cet état de choses à M. Verellen, pour que celui-ci s'empresse d'y porter remède.

Veillez agréer, etc.

(Suivent les signatures.)

Théâtre Royal de Liège.
Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 0/0 h.
Vendredi, Samedi, Dimanche et Lundi,
Dernières représentations de
Les Bibelots du Diable
Féerie à grand spectacle en 3 actes et 16 tableaux.

Théâtre du Pavillon de Flore
Bur. à 6 3/4 h. — Rid. à 7 1/4 h.
Vendredi 30 Octobre

Ma Femme manque de chic
Comédie nouvelle en 3 actes.
Distribution : Chaponet, MM. Victor. — Georges de Préjot, Frey. — Le docteur Barbotin, Valot. — Raoul Chaponet, Dubuisson. — Satauin, Adolphe. — Beaucresson, Thys. — Alexis, Servais. — Gabrielle, M^{me} Lagarde. — Eulalie Chaponet, Lefebvre. — Nanine, Leguet. — La baronne, Belanger. — La marquise, Valot.

La Cigale chez les Fourmis
Comédie en 1 acte.
Distribution : Paul de Vineuil, MM. Frey. — Chavillars. — M^{me} de Chamero, M^{me} Lefebvre. — M^{me} Lagarde. — Un domestique, M. Stynen.
Samedi 31 Octobre
h. — Rid. à 7 0/0 h.

MASCOTTE
Comédie en 3 actes.
Distribution : Caudebec, M. Victor. — Adrienne, Mary-Albert.
Dimanche 1^{er} Novembre

Bur. à 5 3/4 h. — Rid. à 6 1/2 h.
LA MASCOTTE. — LA CIGALE CHEZ LES FOURMIS. — APRÈS LE BAL. — (Voir plus haut les distributions.)
Lundi 2 Novembre

Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 0/0 h.
LA MASCOTTE

Les Crochets du Père Martin
Drame en 3 actes, par Cormon et Grangé.
Les représentations des Mercredi et Vendredi seront données en Soirée de gala, où il ne sera pas permis de fumer.

Théâtre du Gymnase.
Direction P. Verellen et ls. Ruth.
Bureau 7 0/0 h. — Rideau 7 1/2 h.
Dimanche 1^{er} Novembre

LA PERRUQUE
comédie en 1 acte
Distribution : Georges Gérard, M. Chevalier. — Adrienne, M^{me} Lagarde. — Rose, Leguet.

Prêtes-moi ta femme
Comédie en 2 actes.
Distribution : Rabastoul, MM. Victor. — Gontran, Dubuisson. — Rissolin, Chevalier. — Beautiran, Adolphe. — Angèle, M^{me} Lagarde. — Edith, Dorval. — Magay, Adolphe. — Juliette, Valot. — Jean, Stynen.

LES JURONS DE CADILLAC
Comédie en 1 acte.
Jouée par M. Sylin et M^{me} Leuchamp.
INTERMÈDE
MM. Marek et Curdy, nègres burlesques, le plus grand succès du Cristal Palace de Londres.

Casino Grétry. - Eden-Théâtre.
Direction Wéry frères.
Bureau 7 1/2 h. — Rideau 8 0/0 h.
Tous les soirs

Spectacle varié.
M. Pacra, Mesd. Thérèse, Léotti, Delblainville, Lotty, Troupe Arigoni, M. Delaunay. Les 3 barres fixes par Lockfort, Orchestre.
Prochainement : Nouveaux débuts.
Prix des places : Fautouils, 2 00 ; Première, 1-50 ; Secondes, 1-00 ; Galeries, 0-50 ; Places prises à l'avance, 15 cent. de supplément ; Abonnement volant, 10-00 ; Premières, 15-00 ; Fautouils, 20-00.
Le bureau de location reste ouvert au Casino de 11 à 2 heures.

Lecteurs ! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la **Grande Maison de Parapluies**, 48, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrement et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés mêmes à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

Prêts d'Argent.

Nous accordons des Prêts contre garantie de lots de Villes, Actions ou Obligations.
Ces prêts sont consentis pour un délai de 15 jours à 2 ans et sont remboursables soit par acomptes mensuels, soit à une époque déterminée au choix des Emprunteurs.

En déposant leurs titres, ceux-ci reçoivent une quittance donnant la désignation exacte des obligations remises en garantie. Ils conservent tous leurs droits aux tirages, ainsi qu'aux coupons d'intérêts.

Achat et vente au comptant et aux meilleurs cours de lots des Villes, Actions et Monnaies Etrangères, Ordre de Bourses, Escompte de coupons et vente de lots de Villes, par paiements mensuels.

D. LATOUR-DEPAS, Changeur
1, place Verte, 1, joignant le Louvre.

Maladies des Enfants
CABINET MÉDICAL

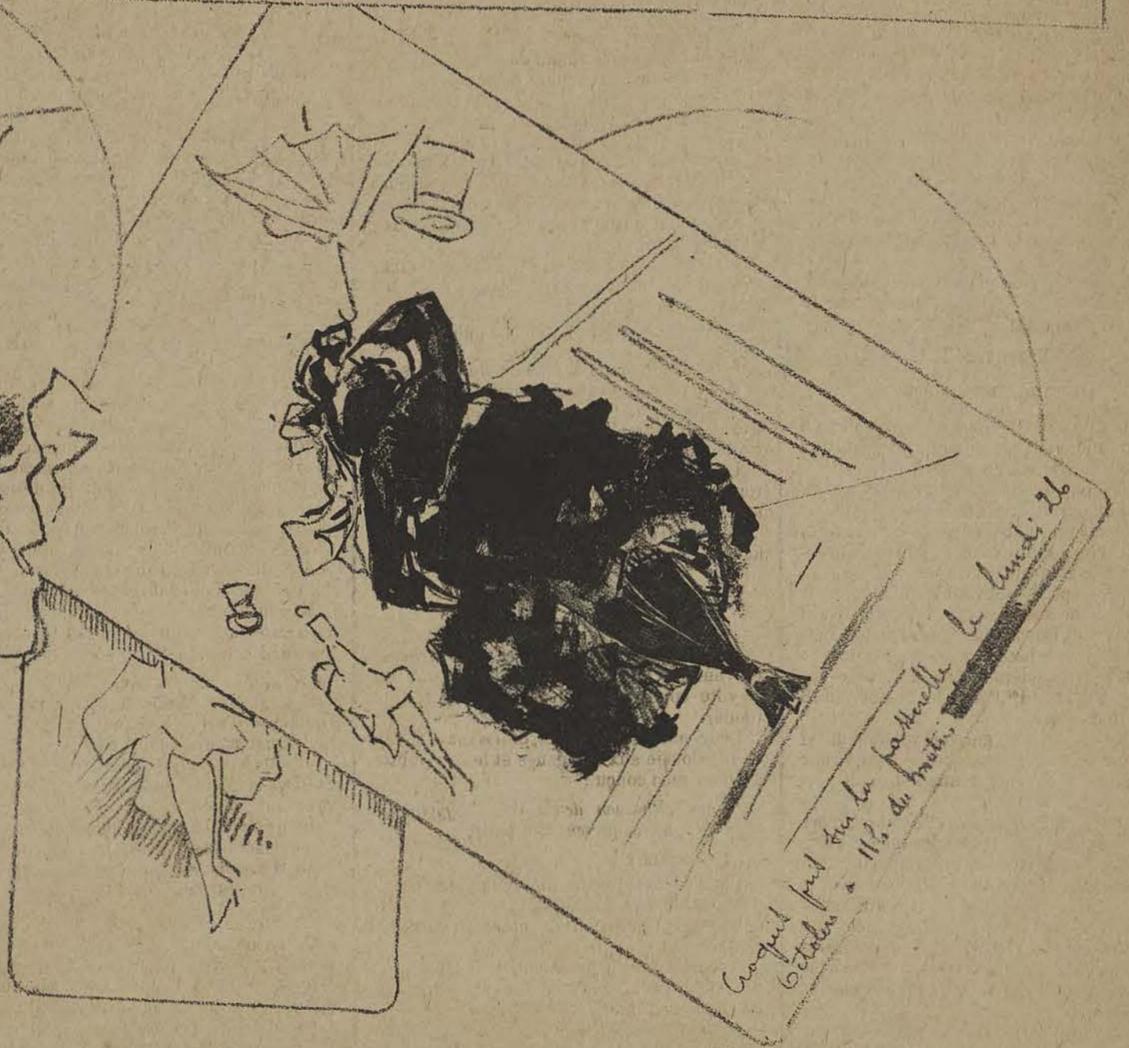
Rue Agimont, 12, Liège.
Les Mardis et Vendredis de 2 à 4 heures.

RASSENFOSSÉ-BROUET
26, rue Vinave-d'He, 26
Services de table. — Nouveautés. — Orfèvrerie
Christofle.

LE VENT QUI SOUFFLE



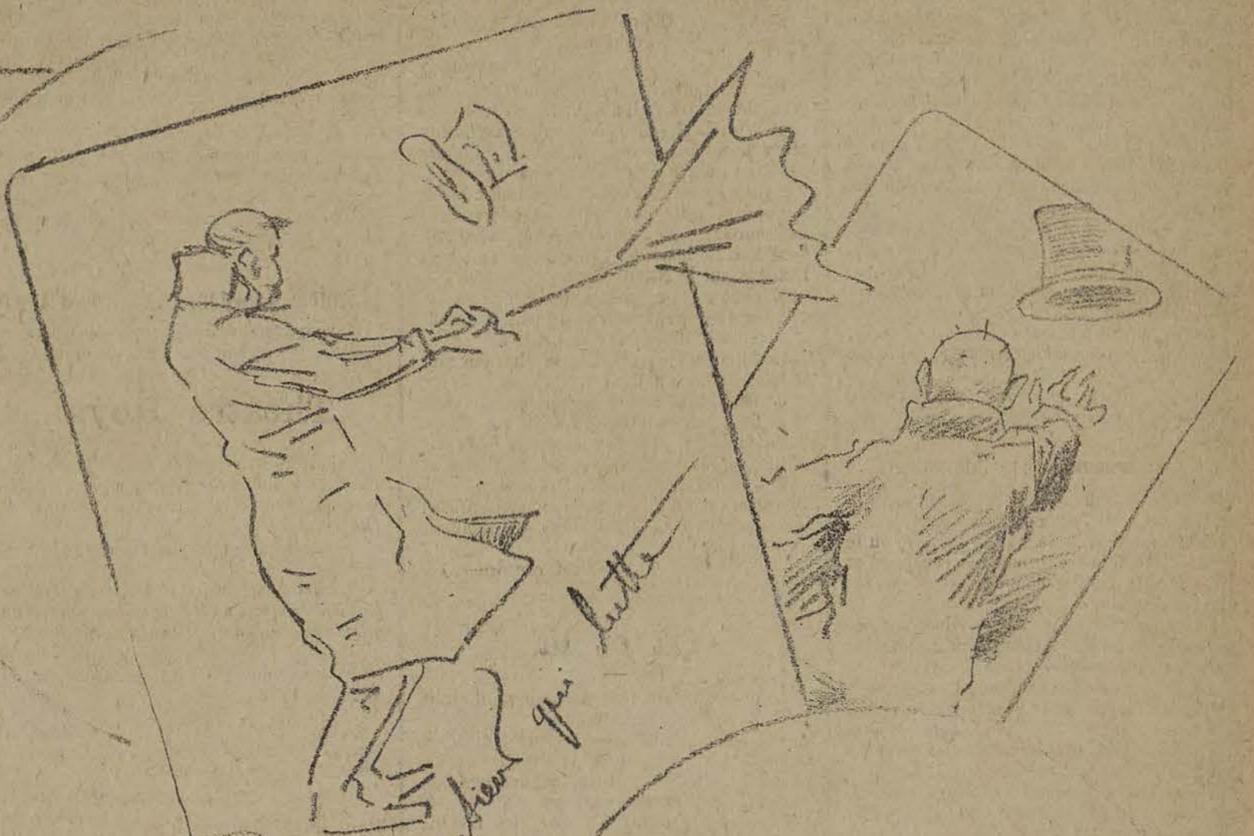
Le vent! mais c'est une
réclame improvisée!



Croquis fait sur la palette le lundi 26
Octobre à 11h. de matin.



Carguez les voiles!



Le marchand qui lutte

